Procès-verbal de la séance du conseil municipal de mardi 23 juin 2020

Le Conseil municipal s'est réuni mardi 23 juin 2020, à 20 heures à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Jean Claude Darlet, maire.

Etaient présents : MM Jean-Claude DARLET, Céline LANTHEAUME, Bertrand REY Laurent RICHARD, Fabrice PRUNELLE, Mme Valérie BELLIER, M. Jean-Pierre ROSE, m ; Frédéric JACQUET, M. Cédrik GARDON, M. Etienne PETITJEAN, Mme Emilie THOBIE, Mme Annie GUEFFIER, Mme Isabelle FREIXAS, Mme Ana ANES GOMES FERNANDES, M. Jérôme BATAILLER ;
Absents : néant

L'ordre du jour était le suivant : Fonctionnement du conseil municipal, Installation des commissions obligatoires, Délégations adjoints, Indemnités du maire et des adjoints, Nominations de délégués dans les structures, Vote des taux d'imposition, décision modificative au budget, Tour de table sur le projet de mandature, Questions diverses

1. **Fonctionnement du conseil municipal:**

   Le maire sera présent en mairie tous les vendredi après-midi à partir de 14h

   Les adjoints se rendent en mairie les vendredis de 18h à 20h selon les disponibilités de chacun.

   Les dates des prochains conseils municipaux sont données pour l'année 2020 : 21 juillet, 15 septembre, 10 novembre, 15 décembre

Le fonctionnement général des projets est le suivant : Les projets de la commune seront proposés en séance et pour la majorité d'entre eux, un groupe de conseillers municipaux avec un adjoint rapporteur se formera pour amener le projet à son terme.

2. **Installation des délégués dans les structures intercommunales :**

   Monsieur Jean-Claude DARLET, expose à l'assemblée les différentes commissions et délégués obligatoires. Après délibération, le conseil municipal a voté à l'unanimité des membres présents, les délégués suivantes :

   Saint-Marcellin Vercors Isère communauté SMVIC :
   Jean Claude Darlet : Titulaire, Celine Lanttheaume : Suppléant

   TE 38 (Territoire d'Energie Isère) :
   Fabrice Prunelle Titulaire, Bertrand Rey : Suppléant

   SIRCO :
   Celine Lantheaume, Valerie Bellier : Titulaires
   Etienne Petitjean, Annie Gueffier : Suppléants

   L'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise :
   Bertrand REY

   Pour les autres commissions et délégations, elles sont reportées au prochain conseil municipal du 21 juillet, le temps de consulter des personnes extérieures au conseil municipal.

3. **Délégations adjoints :**

   Chaque adjoint se présente et présente leur délégation

   Celine Lantheaume : Délégation aux affaires sociales, scolaires, communications externe
   Bertrand Rey : Délégation aux bâtiments communaux, château de l'Arthaudière, sécurité
   Laurent Richard : Sécurité, informatique, bâtiments communaux, château de l'Arthaudière, communication interne
   Fabrice Prunelle : relation avec les associations, sécurité et communication externe

4. **Indemnités du maire et des adjoints :**
   Monsieur le Maire expose à l'assemblée le barème des indemnités du maire et des adjoints des communes entre 500 et 999 habitants et propose les indemnités suivantes :
   Monsieur le maire : 28.21 % de l'indice Brut 1017, soit à ce jour, 1097,17 €
   Les adjoints : 9,63 € de l'indice Brut 1017, soit à ce jour, 374,54 €

   Après délibération, le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents la proposition du maire

5. **Vote des taux d'imposition et décision modificatives au budget :**
   Monsieur le maire présente le budget communal et expose les éléments qui nous conduisent à proposer une revalorisation de la taxe foncière sur le bâti et non bâti de 0,90%.
   Après délibération à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'allouer aux associations une subvention pour l'année 2020, ainsi :

SUBVENTIONS 2020	
ASSOCIATION	Montant
ACCA ST BONNET DE CHAVAGNE	160,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS SAINT-HILAIRE LA SONE	160,00 €
LES AMIS DE L'ARTHAUDIERE	800,00 €
ASSOCIATION PATRIOTIQUE	160,00 €
CLUB BEL AIR	500,00 €
COMITE DES FETES	1 500,00 €
LE SOUVENIR Français	120,00 €
SOU DES ECOLES	3 500,00 €
EVS	670,75 €
AFR CHATTE	500,00 €
TOTAL	8 070,75 €

   Une décision modificatives au budget sera proposée au prochain conseil municipal, afin de prendre en compte les modifications budgétaires.

6. **Tour de table sur le projet de mandature :**
   Chaque élu au conseil municipal expose ses souhaits sur le projet de mandature

7. **Questions diverses :**

   - Convention EVS/3 communes
     Après délibération,14 voix pour et une abstention, le conseil municipal donne son accord pour signer une convention avec l'association EVS (Espace de Vie Sociale) et les trois communes Saint-Antoine l'Abbaye, Saint-Bonnet de Chavagne et Montagne, qui définit les conditions financières de l'EVS pour l'année 2020.La commune de Saint-Bonnet de Chavagne participera pour un montant de 670,75 €.

   - Frais de formation des élus :
     Dans le cadre de l'élection des nouveaux conseillers municipaux, le maire les informe que des formations sont programmées par divers organismes agréés et leur propose que la commune prenne en charge le coût de la formation et le repas de midi.
     Le conseil municipal adopte cette mesure à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée 22h44, un prochain conseil municipal est programmé pour le mardi 21 juillet 2020 à 20h, le lieu sera déterminé suivant l'évolution de la crise sanitaire du covid-19.